

SÉANCE ORDINAIRE DES MAIRES DE LA MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE,
TENUE EN VIDÉO-CONFÉRENCE, LE 12 MAI 2021, À 19 H.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue en vidéo-conférence mercredi, le 12^e jour du mois de mai 2021 à 19h00 et à laquelle ont participé :

- Monsieur Jean Cheney, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Guy-Julien Mayné, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville agissant avec quorum sous la présidence de Monsieur Yves Boyer, maire et Préfet.

Monsieur Rémi Raymond, directeur général, participe également.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET

Avant de débiter la séance, Monsieur Yves Boyer, préfet, s'est adressé aux mairesses et maires du Conseil. suite au décès mardi, le 11 mai, de Monsieur Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford.

« C'est avec tristesse et beaucoup d'émotion, que je vous invite à un moment de recueillement suite au départ d'un grand homme, un collègue, un mentor, un ami, Monsieur Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et préfet de la MRC de novembre 2013 à novembre 2020, qui nous a quittés mardi dernier. Au nom des mairesses et maires de la MRC, j'offre mes condoléances les plus sincères à son épouse et à sa famille. Je demande une minute de silence en son honneur. »

Monsieur Yves Boyer, préfet, déclare la séance ouverte, il est 19h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-05-97

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Jean Cheney et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2021 et ce, avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**
- 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Séance ordinaire du 14 avril 2021
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Approbation des comptes à payer
 - 5.2 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
 - 5.3 Nomination de l'auditeur indépendant pour les années 2021 et 2022
 - 5.4 Autorisation de signature – Avenant 2020-7 – Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 5.5 Autorisation et approbation de signature – Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateur en économie sociale 2021-2025
 - 5.6 Octroi de contrat - Fauchage des abords de routes numérotées et pistes cyclables
- 6. RÉGLEMENTATION**
- 7. AMÉNAGEMENT ET CONFORMITÉ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Dépôt et adoption du rapport annuel synthèse de la MRC du PMO du SCRI An 8

9. CULTUREL ET SOCIAL

9.1 Travail de milieu – Dépôt du rapport du 1er octobre au 31 décembre 2020 et autorisation de paiement

10. ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt du bilan 2020 de la gestion des matières

11. COURS D'EAU

11.1 Demande d'intervention cours d'eau Branche 2 de la rivière l'Acadie

11.2 Demande d'intervention cours d'eau Trahan

11.3 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Blaise

11.4 Octroi de contrat d'ingénierie de la Branche 7 du cours d'eau Thibert-Clermont

11.5 Octroi de contrat d'ingénierie de la Branche 21 du cours d'eau Turgeon

11.6 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Burns et Branche 4

11.7 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Fossé du Milieu

11.8 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Paradis

11.9 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Simioni

11.10 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Branche 11 de la rivière Saint-Jacques

12. INFORMATIONS

12.1 Suivi préfecture

13. DIVERS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 14 avril 2021

2021-05-98 IL EST PROPOSÉ par M. Guy-Julien Mayné, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2021.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Approbation des comptes à payer

2021-05-99 IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement :

QUE la liste des déboursés pour la période du 15 avril 2021 au 12 mai 2021 totalisant 150 404,41 \$ soit approuvée ;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

5.2 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

Suite à la présentation par le préfet des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, le conseil des maires de la MRC prend acte du dépôt par le secrétaire - trésorier du rapport financier 2020.

5.3 Nomination de l'auditeur indépendant pour les années 2021-2022

2021-05-100 CONSIDÉRANT QUE la MRC doit nommer un auditeur indépendant pour l'audit des états financiers et de tout autre document que détermine le ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du code municipal, nous permet de nommer un auditeur indépendant pour au plus cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable LLG CPA Inc. est actuellement notre firme d'auditeur indépendant;

Considérant l'offre de services de la firme LLG CPA Inc. de 9 900\$, plus taxes, pour l'année 2021 et de 10 090\$, plus taxes, pour l'année 2022;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Pelletier, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement :

DE NOMMER la firme comptable LLG CPA Inc. à titre d'auditeur indépendant pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2021 et 2022.

Les crédits seront disponibles relativement à la dépense susmentionnée au poste budgétaire 1-02-130-00-413-00 suite à l'adoption du budget pour les années 2022 et 2023.

5.4 Autorisation de signature – Avenant 2020-7 – Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

2021-05-101

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et la MRC ont signé, le 14 avril 2020, un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

CONSIDÉRANT l'avenant 2020-7 soumis par le ministre de l'Économie et de l'Innovation, prolongeant du 30 juin au 30 septembre 2021 les mesures d'aide;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement :

D'AUTORISER le préfet, ou en son absence la préfète suppléante, à signer pour et au nom de la MRC l'avenant 2020-7 modifiant ledit contrat.

QUE la présente résolution prenne effet rétroactivement au 27 avril 2021.

5.5 Approbation et autorisation de signature – Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025

2021-05-102

CONSIDÉRANT la volonté des Pôles d'économie sociale de la Montérégie, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), de l'Agglomération de Longueuil et des quatorze MRC de la Montérégie de conclure une entente sectorielle de développement (Entente) afin de reconduire et de bonifier le Programme de Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif de la Montérégie (BIEC);

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour bonifier la reconduction du programme des BIEC.

CONSIDÉRANT la décision du comité de sélection du Volet 1 du Fonds Région et Ruralité (FRR), sous réserve de la disponibilité des fonds, d'investir dans la présente entente un montant équivalent à l'investissement global des MRC de la Montérégie et de Développement économique de l'agglomération de Longueuil dans le cadre du Programme des BIEC;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement :

QUE la MRC adhère à l'Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie, dont la durée est de quatre ans, débutant le 31 mars 2021 et se terminant le 31 mars 2025;

DE DÉSIGNER le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

DE CONFIRMER la participation de la MRC à l'Entente en y affectant 30 000 \$ pour la durée de l'Entente provenant du FRR Volet 2 – Ententes sectorielles, soit 10 000\$ par année pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

DE DÉSIGNER le directeur général et secrétaire trésorier, à siéger au comité de gestion prévu à l'Entente;

D'AUTORISER le préfet ou en son absence la préfète suppléante, à signer l'Entente au nom et pour le compte de la MRC.

Les crédits sont disponibles relativement à la dépense susmentionnée au poste budgétaire 1-02-702-90-952 sous réserve d'un transfert budgétaire de 10 000\$ provenant du poste 1-02-690-00-972 et de l'adoption du budget pour les années 2022, 2023 et 2024.

5.6 Octroi de contrat : fauchage des abords de routes numérotées et pistes cyclables

2021-05-103

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le Ministère des Transports du Québec (MTQ) et la MRC des Jardins-de-Napierville sur les travaux de fauchage des abords de diverses sections de routes numérotées et de routes collectrices dans les limites de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour les travaux de fauchage des abords de routes et pistes cyclables pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de fauchage de la partie B seront facturés à la Ville de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour les travaux de détournement (whip), pour le fauchage des voies de circulations supplémentaires et le débroussailleur télescopique seront aux frais de chaque municipalité qui en fait la demande;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu qu'un soumissionnaire conforme;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Duteau, secondé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation des travaux de fauchage des abords de routes numérotées et collectrices et pour les pistes cyclables pour 2021, à l'entrepreneur « André Paris Inc » au montant de 21 486 \$, taxes incluses, pour la partie A, 7 131 \$, taxes incluses, pour la Partie B et 112,68 \$/heure pour la partie C;

Les crédits sont disponibles relativement à la dépense susmentionnée au poste budgétaire 1-02-320-00-521-00 pour les parties A et B et au poste 1-02-701-50-522-00 pour la partie C.

6. RÉGLEMENTATION

7. AMÉNAGEMENT ET CONFORMITÉ SADR

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. CULTUREL ET SOCIAL

9.1 Travail de milieu – Dépôt du rapport du 1er janvier au 31 mars 2021 et autorisation de paiement

2021-05-104

CONSIDÉRANT QUE le rapport correspond partiellement aux attentes telles que définies dans l'entente de contribution financière entre la MRC des Jardins-de-Napierville et la Maison des jeunes L'Adomissile inc. pour le projet Travail de milieu 2021 pour la période du 1er janvier au 31 mars 2021 et en tenant compte du contexte actuel;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement:

QUE le conseil prenne acte du dépôt du rapport qualitatif et financier pour la période du 1er janvier au 31 mars 2021;

D'AUTORISER le paiement de 10 000\$ tel que convenu dans l'entente de contribution financière signée entre la MRC des Jardins-de-Napierville et la Maison des jeunes l'Adomissile Inc..

Les crédits sont disponibles relativement à la dépense susmentionnée au poste budgétaire 1-02-590-00-419-00.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt du bilan 2020 de la gestion des matières résiduelles

2021-05-105 CONSIDÉRANT QUE la mesure 1.4 du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur stipule que doit être présenté annuellement au conseil de la MRC l'état d'avancement du PGMR;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les MRC de transmettre au MELCC avant le 30 juin de chaque année un rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues dans leur PGMR;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement:

QUE le conseil des maires prend acte du dépôt du bilan 2020 de la gestion des matières résiduelles de la MRC et autorise sa mise en ligne ainsi que sa transmission au MELCC.

11. COURS D'EAU

11.1 Demande d'intervention cours d'eau Branche 2 de la rivière l'Acadie

2021-05-106 CONSIDÉRANT la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans la branche 2 de la rivière l'Acadie ;

CONSIDÉRANT QUE la branche 2 de la rivière l'Acadie est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à exécuter sont situés dans les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Bernard-de-Lacolle.

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur ainsi qu'une firme d'ingénierie pour donner suite à ladite demande, notamment :

- faire préparer les plans et devis pour évaluer la nature et l'ampleur des travaux à réaliser;
- faire déterminer le bassin versant;
- le cas échéant tenir une réunion d'informations;
- faire préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés;
- préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés;
- assurer la surveillance générale des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande.

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire une demande de soumissions pour les plans d'ingénierie requis dans la branche 2 de la rivière l'Acadie et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

11.2 Demande d'intervention cours d'eau Trahan

2021-05-107 CONSIDÉRANT la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Trahan ;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau Trahan est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à exécuter sont situés dans les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Bernard-de-Lacolle.

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement:

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur ainsi qu'une firme d'ingénierie pour donner suite à ladite demande, notamment :

- faire préparer les plans et devis pour évaluer la nature et l'ampleur des travaux à réaliser;
- faire déterminer le bassin versant;
- le cas échéant tenir une réunion d'informations;
- faire préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés;
- préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés;
- assurer la surveillance générale des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande.

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire une demande de soumissions pour les plans d'ingénierie requis dans le cours d'eau Trahan et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

11.3 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Blaise

2021-05-108

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-163 concernant la demande d'intervention dans le cours d'eau Blaise ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du règlement ADM-143-06 stipule que tous les frais engendrés seront facturés aux municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage ;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Guy-Julien Mayné et résolu unanimement :

D'APPROUVER l'octroi de contrat à la firme ALPG consultants (NEQ 1169279370) pour l'étude d'ingénierie et le dépôt de l'Autorisation générale au MELCC pour les travaux du cours d'eau Blaise pour un montant de 9 000\$.

Les crédits sont disponibles aux dépenses susmentionnées au poste budgétaire 1-02-461-00-419-00.

11.4 Octroi de contrat d'ingénierie Branche 7 du cours d'eau Thibert-Clermont

2021-05-109

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-93 concernant la demande d'intervention dans la branche 7 du cours d'eau Thibert-Clermont;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du règlement ADM-143-06 stipule que tous les frais engendrés seront facturés aux municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage ;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Guy-Julien Mayné et résolu unanimement :

D'APPROUVER l'octroi de contrat à la firme ALPG consultants (NEQ 1169279370) pour l'étude d'ingénierie et le dépôt de l'Autorisation générale au MELCC pour les travaux de la Branche 7 du cours d'eau Thibert-Clermont pour un montant de 5 800\$.

Les crédits sont disponibles aux dépenses susmentionnées au poste budgétaire 1-02-461-00-419-00.

11.5 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Branche 21 de la rivière Turgeon

2021-05- 110 CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-161 concernant la demande d'intervention dans la branche 21 de la rivière Turgeon ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du règlement ADM-143-06 stipule que tous les frais engendrés seront facturés aux municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Guy-Julien Mayné et résolu unanimement :

D'APPROUVER l'octroi de contrat à la firme ALPG consultants (NEQ 1169279370) pour l'étude d'ingénierie et le dépôt de l'Autorisation générale au MELCC pour les travaux du cours d'eau Branche 21 de la rivière Turgeon pour un montant de 9 000\$.

Les crédits sont disponibles aux dépenses susmentionnées au poste budgétaire 1-02-461-00-419-00.

11.6 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Burns et Branche 4

2021-05-111 CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-164 concernant la demande d'intervention dans le cours d'eau Burns et sa branche 4 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du règlement ADM-143-06 stipule que tous les frais engendrés seront facturés aux municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage ;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Guy-Julien Mayné et résolu unanimement :

D'APPROUVER l'octroi de contrat à la firme ALPG consultants (NEQ 1169279370) pour l'étude d'ingénierie et le dépôt de l'Autorisation générale au MELCC pour les travaux du cours d'eau Burns et Branche 4 pour un montant de 10 000\$.

Les crédits sont disponibles aux dépenses susmentionnées au poste budgétaire 1-02-461-00-419-00.

11.7 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Fossé du Milieu

2021-05-112 CONSIDÉRANT la résolution 2020-06-105 concernant la demande d'intervention dans le cours d'eau Fossé du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du règlement ADM-143-06 stipule que tous les frais engendrés seront facturés aux municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage ;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Guy-Julien Mayné et résolu unanimement :

D'APPROUVER l'octroi de contrat à la firme ALPG consultants (NEQ 1169279370) pour l'étude d'ingénierie et le dépôt de l'Autorisation générale au MELCC pour les travaux du cours d'eau Fossé du Milieu pour un montant de 8 000\$.

Les crédits sont disponibles aux dépenses susmentionnées au poste budgétaire 1-02-461-00-419-00.

11.8 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Paradis

2021-05-113 CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-94 concernant la demande d'intervention dans le cours d'eau Paradis ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du règlement ADM-143-06 stipule que tous les frais engendrés seront facturés aux municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage ;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Guy-Julien Mayné et résolu unanimement :

D'APPROUVER l'octroi de contrat à la firme ALPG consultants (NEQ 1169279370) pour l'étude d'ingénierie et le dépôt de l'Autorisation générale au MELCC pour les travaux du cours d'eau Paradis pour un montant de 6 000\$.

Les crédits sont disponibles aux dépenses susmentionnées au poste budgétaire 1-02-461-00-419-00.

11.9 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Simioni

2021-05-114 CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-92 concernant la demande d'intervention dans le cours d'eau Simioni ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du règlement ADM-143-06 stipule que tous les frais engendrés seront facturés aux municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage ;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Guy-Julien Mayné et résolu unanimement :

D'APPROUVER l'octroi de contrat à la firme ALPG consultants (NEQ 1169279370) pour l'étude d'ingénierie et le dépôt de l'Autorisation générale au MELCC pour les travaux du cours d'eau Simioni pour un montant de 9 000\$.

Les crédits sont disponibles aux dépenses susmentionnées au poste budgétaire 1-02-461-00-419-00.

11.10 Octroi de contrat d'ingénierie cours d'eau Branche 11 de la rivière Saint-Jacques

2021-05-115 CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-162 concernant la demande d'intervention dans le cours d'eau Branche 11 de la rivière Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du règlement ADM-143-06 stipule que tous les frais engendrés seront facturés aux municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage ;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Guy-Julien Mayné et résolu unanimement :

D'APPROUVER l'octroi de contrat à la firme ALPG consultants (NEQ 1169279370) pour l'étude d'ingénierie et le dépôt de l'Autorisation générale au MELCC pour les travaux du cours d'eau Branche 11 de la rivière Saint-Jacques pour un montant de 4 900\$.

Les crédits sont disponibles aux dépenses susmentionnées au poste budgétaire 1-02-461-00-419-00.

12. INFORMATIONS

13. DIVERS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-05-116 L'ORDRE DU JOUR étant épuisé, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement:

QUE la séance soit levée à 19h19.

Yves Boyer
Préfet

Rémi Raymond
Directeur général et
Secrétaire-trésorier